

A large teal graphic element consisting of a diagonal line that starts from the bottom-left corner and extends towards the top-right corner, creating a triangular shape on the left side of the page.

RAPPORT ANNUEL

31/12/2021
AXA Bank Europe SCF

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA SITUATION DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2021.....	3
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021.....	12
COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021	23
ANNEXES SOCIALES AU 31 DECEMBRE 2021	27
DECLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 3(2)(C) DE LA LOI TRANSPARENCE	44
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2021	45

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA SITUATION DE CLOTURE ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2021

I. OBJET SOCIAL

AXA Bank Europe Société de Crédit Foncier (ci-après également dénommée la « SCF » ou la « Société ») est une société de crédit foncier régie par les articles L. 515-13 et suivants et R. 515-2 et suivants du Code Monétaire et Financier. Elle est une filiale d'AXA Bank Belgium (« ABB ») et a pour but d'émettre des obligations foncières pour assurer des besoins de refinancement long terme de sa maison-mère.

La Société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après :

- Opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société ;
- Opérations de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt
- Ainsi que toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

Pour financer son activité, AXA Bank Europe SCF émet des obligations foncières (Covered Bonds) bénéficiant du privilège défini à l'article L. 515-14 du Code Monétaire et Financier dans le cadre d'un programme d'émission, dont le montant maximum est fixé à 10 milliards d'euros.

Dans le but de couvrir les obligations foncières émises, AXA Bank Europe SCF a acquis un portefeuille de crédits hypothécaires originés par AXA Bank Belgium. AXA Bank Europe SCF est amené à acquérir de temps en temps un complément de crédits hypothécaires pour faire face à ses obligations croissantes de collatéralisation. Un processus de rechargement mensuel est aussi en place pour maintenir ce portefeuille à un niveau constant.

AXA Bank Europe SCF a aussi la possibilité d'octroyer des prêts sécurisés. Ce type d'actif n'est pas utilisé à la date de ce rapport.

AXA Bank Europe SCF a actuellement émis 8.750.000 K€ d'obligations foncières dont 5.500.000 K€ placées auprès d'investisseurs institutionnels et 3.250.000K€ détenus exclusivement par AXA Bank Belgium. La liste des obligations foncières existantes au 31 décembre 2021 est reprise dans tableau ci-dessous :

ISIN	Series	Description	Notionnel	Date d'émission	Date de maturité	Soft Bullet	Date maturité étendue	Type de coupon	CPN / SPD	ABB	Durée résiduelle
FR0013141058	CB_10	AXASA 0 3/8 03/23/23	750,000,000	23/03/16	23/03/23	Y	23/03/24	FIXED	0.375		1.22
FR0013233236	CB_13	AXASA 1 1/4 01/26/32	250,000,000	26/01/17	26/01/32	Y	26/01/33	FIXED	1.25		10.07
FR0013242302	CB_14	AXASA 0 1/8 03/14/22	1,000,000,000	14/03/17	14/03/22	Y	14/03/23	FIXED	0.125		0.20
FR0013329224	CB_21	AXASA 0 1/2 04/18/25	750,000,000	18/04/18	18/04/25	Y	18/04/26	FIXED	0.5		3.30
FR0013329216	CB_22	AXASA 1 3/8 04/18/33	750,000,000	18/04/18	18/04/33	Y	18/04/34	FIXED	1.375		11.30
FR0013406154	CB_23	AXASA 0 3/4 03/06/29	500,000,000	06/03/19	06/03/29	Y	06/03/30	FIXED	0.75		7.18
FR0013448222	CB_24	AXASA Float 09/20/29	500,000,000	20/09/19	20/09/29	Y	20/09/30	FLOATING	32	Y	7.72
FR0013454675	CB_25	AXASA Float 10/21/28	500,000,000	21/10/19	21/10/28	Y	21/10/29	FLOATING	29	Y	6.81
FR0013454642	CB_27	AXASA Float 10/21/32	250,000,000	21/10/19	21/10/32	Y	21/10/33	FLOATING	34	Y	10.81
FR0013478047	CB_28	AXASA 0.01 01/22/27	500,000,000	22/01/20	22/01/27	Y	22/01/28	FIXED	0.01		5.06
FR0013499977	CB_29	AXASA 0 1/8 10/01/24	500,000,000	01/04/20	01/10/24	Y	01/10/25	FIXED	0.125		2.75
FR0013516176	CB_30	AXASA 0 1/4 06/09/40	500,000,000	09/06/20	09/06/40	Y	09/06/41	FIXED	0.25		18.44
FR0014000GB9	CB_31	AXASA Float 11/05/25	250,000,000	05/11/20	05/11/25	Y	05/11/26	FLOATING	21	Y	3.85
FR0014000GA1	CB_32	AXASA Float 11/05/26	250,000,000	05/11/20	05/11/26	Y	05/11/27	FLOATING	22	Y	4.85
FR0014000G87	CB_33	AXASA Float 11/05/27	250,000,000	05/11/20	05/11/27	Y	05/11/28	FLOATING	22	Y	5.85
FR0014000G95	CB_34	AXASA Float 11/05/28	250,000,000	05/11/20	05/11/28	Y	05/11/29	FLOATING	22	Y	6.85
FR0014000G79	CB_35	AXASA Float 11/05/30	250,000,000	05/11/20	05/11/30	Y	05/11/31	FLOATING	23	Y	8.85
FR0014000GC7	CB_36	AXASA Float 11/05/32	250,000,000	05/11/20	05/11/32	Y	05/11/33	FLOATING	24	Y	10.85
FR0014004J07	CB_37	AXASA Float 07/13/28	500,000,000	13/07/21	13/07/28	Y	13/07/29	FLOATING	23	Y	6.53

Total 8,750,000,000

y inclus public 5,500,000,000

y inclus retenus par ABB 3,250,000,000

II. ACTIVITES DE LA PERIODE

Les activités de l'année 2021 se résument essentiellement à l'émission de la Série 37 en juillet 2021 pour un nominal de 500.000 K€.

En corolaire à cette émission de Covered Bonds, elle a aussi

1. Acheté à AXA Bank Belgium des crédit logement pour un nominal estimé à 600.000 K€
2. Souscrit des « *term loans* » pour financer le niveau de sur-collatéralisation,
3. Conclut des swaps de couverture pour garder le risque de taux à un niveau accepté par le cadre de gestion des risques.

III. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : BILAN

Le total de bilan s'élève à 10.734.159 K€ au 31 décembre 2021 en hausse de près de 6% par rapport au 31 décembre 2020. Cette évolution reflète les activités décrites ci-dessus.

1. ACTIF

Le principal poste de l'actif, « emplois clientèles », représente **10.215.116 K€**. Ce poste est en hausse de 6% par rapport au 31 décembre 2021. Il correspond à l'évolution du portefeuille de crédits immobiliers (avant rechargement au 1er janvier 2022) nécessaire à la garantie des titres émis.

Le poste de l'interbancaire s'élève à **424.585 K€** dont un prêt court terme de 100.000 K€ (conclus avec AXA Bank Belgium).

Les comptes de régularisation d'un montant total de **93.355 K€** sont notamment composés pour un montant de 7.921 K€ des frais d'émission des obligations foncières non amortis et pour 85.415 K€ d'intérêts courus sur swaps.

2. PASSIF

Les dettes représentées par un titre « obligations foncières » (« Covered Bonds ») représentent **8.750.000 K€** (plus 20.045 K€ d'intérêts courus non échus) soit 82% du passif et en hausse de 6% par rapport à celui du 31 décembre 2020.

Les dettes envers les établissements de crédit (AXA Bank Belgium exclusivement) représentent **1.547.500 K€** en nominal et 5.407 K€ d'intérêts courus non échus. Ces dettes ont été souscrites pour des durées identiques aux obligations foncières inscrites au bilan.

Le total des fonds propres et quasi-fonds propres est de **369.684 K€**. L'accroissement vient de la politique de non-distribution de dividendes. Ils sont composés notamment de 131.095 K€ de capital social et 150.000 K€ de dettes profondément subordonnées (AT1).

IV. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : HORS BILAN

En 2021, la Société bénéficie d'une ligne de liquidité octroyée par AXA Bank Belgium. Le montant de cette ligne est revu trimestriellement sur base du pied de bilan au dernier jour du trimestre précédent. Le montant de cette ligne s'élève à **1.515.830 K€**, c'est-à-dire 15% du pied de bilan d'AXA Bank Europe SCF au 31 septembre 2021.

Les prêts immobiliers à la clientèle de détail sont garantis principalement par des hypothèques pour un montant de **11.950.779 K€**.

Pour couvrir son risque de taux, AXA Bank Europe SCF possède des swaps de taux pour un nominal de **12.297.500 K€** tous souscrits avec la maison-mère AXA Bank Belgium.

V. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : COMPTE DE RESULTAT

Le produit net bancaire (PNB) de l'exercice comptable jusqu'au 31 décembre 2021 s'élève à **49.079 K€**. Pour rappel, ce montant était de 39.725 K€ pour l'exercice précédent. La hausse est de 13% sur l'exercice 2021 liée à l'augmentation du bilan des 18 derniers mois et les marges dégagées par ces nouvelles opérations.

Les revenus sont composés essentiellement de :

- 197.299 K€ d'intérêts perçus sur les prêts hypothécaires, qui sont échangés dans les Yield Maintenance Swap
- 91.583 K€ pour les montants reçus sur les swaps de taux.

Les charges financières proviennent pour

- 191.322 K€ de montants payés sur les swaps de taux,
- 29.958 K€ d'intérêts payés sur les obligations foncières,
- 9.480 K€ d'intérêts sur les emprunts à terme souscrits avec la maison-mère,
- 5.038 K€ de rémunération du capital Additional Tier 1,
- 1.403 K€ d'intérêts débiteurs liés à gestion des comptes courants,
- 3.036 K€ de commissions pour la ligne de liquidité.

Le résultat brut d'exploitation est de 37.079 K€ (en hausse de 13%) après déduction de 12.129 K€ de frais généraux. Ces frais généraux sont principalement constitués du coût de la gestion du portefeuille de crédits logements prestés par AXA Bank Belgium, du coût relatif aux prestations de service d'AXA Banque et AXA Bank Belgium et d'honoraires commissaires aux comptes, contrôleur spécifique et frais juridiques.

Le gain sur le risque crédit est de 429 K€ résultant principalement de reprise de provisions liées au Covid-19.

Après prise en compte d'un impôt sur les sociétés estimé à 12.362 K€, le résultat net comptable s'élève, au 31 décembre 2021, à 25.145 K€, en hausse de 13% par rapport au résultat de l'exercice 2021.

VI. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>(En milliers d'euros, sauf mention contraire)</i>	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	111 095	131 095	131 095	131 095	131 095
Nombre d'actions émises	11 109 520	13 109 520	13 109 520	13 109 520	13 109 520
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	133 772	225 784	242 789	284 983	289 213
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	16 991	9 436	17 262	24 448	37 519
Impôt sur les bénéfices	-4 780	-2 665	-5 016	-6 692	-12 362
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	12 203	6 750	9 995	17 728	25 145
Montant des bénéfices distribués					
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,1	0,52	0,93	1,35	1,92
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,1	0,51	0,76	1,35	1,92

Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
------------------------------------	---	---	---	---	---

VII. DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article D.441-6 du code de commerce, il est présenté ci-dessous les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs par date d'échéance au titre du dernier exercice. Les informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

(Montants TTC)	Sans retard	Factures ayant connu un retard de paiement (1) au 31/12/2021				Total
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 90 jours	
Nombre de factures concernées	-	1	-	-	-	1
Montant des factures concernées	-	75 000,00	-	-	-	75 000,00
% sur montant des factures reçues en 2021	-	1%	-	-	-	1%
Nombre des factures exclues (litige)	-	-	-	-	-	-
Montant restant dû sur factures exclues (litige)	-	-	-	-	-	-

(1) Retard de paiement calculé sur la base du délai contractuel

VIII. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement.

IX. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à l'article L.513-2 IV du Code Monétaire et Financier, AXA Bank Europe SCF ne détient aucune participation.

X. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a déclenché des sanctions internationales supplémentaires contre certaines personnes physiques et morales russes. Ces sanctions n'ont pas d'impact sur les comptes 2021 d'AXA Banque Europe SCF. Ce conflit aura un impact sur l'inflation et pourrait avoir indirectement un impact sur le taux de défaut du portefeuille des crédits immobiliers. A ce jour, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer les conséquences de ce conflit sur l'activité 2022.

XI. EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour 2022, AXA Bank Europe SCF ne prévoit pas de changement majeur et prévoit de poursuivre les émissions d'obligations foncières en fonction des besoins de sa maison mère.

XII. RATIOS PRUDENTIELS

1. RATIO DE COUVERTURE

En sa qualité de société de crédit foncier, AXA Bank Europe SCF est tenue de respecter des ratios prudentiels spécifiques rendant compte du niveau de sécurité de ses émissions privilégiées. Ces éléments sont validés au minimum chaque trimestre par le Contrôleur spécifique et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR »).

AXA Bank Europe SCF est tenue de mesurer le ratio de couverture qui correspond au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées. Celui-ci doit être en permanence supérieur à 105%, conformément à l'article R513-8 du Code Monétaire et Financier créé par le Décret n°2011-205 du 23 février 2011 – art I et modifié par le Décret n° 2014-526 du 23 mai 2014 – art. I. La pondération a pour effet de limiter la prise en compte de certains actifs ne présentant pas le meilleur niveau de sécurité. De même sont déduits de l'actif, la partie des prêts dont la quotité de financement dépasse le seuil réglementaire les rendant éligibles au financement par dette privilégiée.

Au 31 décembre 2021, les actifs de couverture pondéré s'élèvent à 9.488.429 K€. Compte tenu d'un encours de dettes privilégiées de 8.781.790 K€, le ratio de couverture s'établit à **108,05%**.

La Société vérifie également le respect de différentes limites de détention applicables à certains actifs. Au 31 décembre 2021, les valeurs de remplacement ont un encours égal à 3.71% du nominal des ressources privilégiées, soit inférieur à la limite légale de 15% du montant nominal des obligations foncières et autres ressources privilégiées.

2. AUTRES RATIOS PRUDENTIELS

Par ailleurs, AXA Bank Europe SCF a présenté durant l'exercice 2021 des ratios de liquidité supérieurs aux minima fixés par la réglementation bancaire.

XIII. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF est conforme aux exigences de la CRR-CRD IV qui requiert que les banques disposent d'un cadre d'appétit aux risques et d'un processus d'adéquation de leurs capitaux à ces risques (ICAAP). La gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF est sous-traitée au département de gestion des risques d'AXA Bank Belgium et vise à protéger AXA Bank Europe SCF en matière de solvabilité, de liquidité, de risque de taux, de risque de crédit et de risque opérationnel. Ces objectifs, ainsi que les processus de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF sont décrits dans une charte de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF qui a été présentée au comité des risques et d'audit de décembre 2020.

Cette charte de gestion des risques repose sur une cartographie des grandes catégories de risques applicables aux banques en général. Celle-ci distingue les risques qui sont significatifs dans le cadre des activités d'AXA Bank Europe SCF de ceux qui le sont moins.

La cartographie des risques d'AXA Bank Europe SCF opère aussi une distinction entre les risques qui sont atténués par des processus de gestion des risques ainsi que par du capital et/ou des limites quantifiées d'appétit aux risques, de ceux qui sont atténués uniquement par des processus de gestion des risques.

Enfin, la charte de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF détaille la gouvernance, l'ensemble des mesures prises pour gérer les risques d'AXA Bank Europe SCF, les limites en place ainsi que les processus de reporting et d'alerte en cas de dépassement de celles-ci. Les différentes limites réglementaires ont été respectées durant 2021.

Comme défini dans la gouvernance de la société, l'appétit aux risques est revu annuellement.

XIV. OPERATIONS DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

AXA Bank Europe SCF détient à l'actif de son bilan des prêts hypothécaires (rechargés mensuellement). Le financement de ces actifs est assuré principalement par des obligations foncières complétées par des emprunts de surdimensionnement (« *OC term loans* ») et du capital.

Afin de s'assurer que le risque de taux demeure contenu, ce risque inhérent à ces opérations est couvert presque entièrement par un portefeuille de swaps : « par-par asset swaps » pour couvrir les emprunts hypothécaires et « *receiver swaps* » pour couvrir certains passifs à taux fixe.

La gestion du risque de taux est soutenue par un outil informatique (QRM) de mesure du risque de taux au départ des caractéristiques des actifs et passifs d'AXA Bank Europe SCF. Cet outil est également utilisé pour la gestion du risque de taux d'AXA Bank Belgium et est d'ailleurs piloté par les équipes de gestion du risque de taux de cette dernière.

XV. ANALYSE DU RISQUE DE LIQUIDITE ET DE TAUX

Le risque de liquidité est limité pour AXA Bank Europe SCF car elle est financée par des Covered bonds à long-terme. De plus, la société possède aussi des liquidités pour couvrir ses besoins opérationnels.

L'actif d'AXA Bank Europe SCF (après l'application des par-par asset swaps décrits ci-dessus) bénéficie soit de revenus à taux variables indexés sur l'Euribor 3 mois majorés d'un spread, soit de revenus à taux fixe.

Le passif est constitué principalement d'obligations foncières à taux fixe et d'obligations foncières à taux variable. En considérant des swaps qui transforment éventuellement les coupons fixes des Covered bonds en coûts variables indexés sur l'Euribor 3 mois, le coût moyen du passif est inférieur au coût moyen de l'actif ; ce qui génère un spread positif résiduel au sein de la société.

Par la nature de ses actifs et passifs, AXA Bank Europe SCF n'est exposée qu'à un risque de taux limité. La déclaration d'appétit a été validée par le comité des risques et d'audit pour l'exercice 2021 comporte une

formalisation de son appétit limité à 5% des fonds propres pour le risque de taux d'intérêt (choc de 100 bps) mais aussi pour les différents chocs à appliquer pour chaque scénario défini dans le SOT (« *Supervisory outlier test* »). Ce cadre définit, pour le risque de liquidité, des contraintes plus sévères que les contraintes réglementaires.

XVI. ANALYSE DU RISQUE DE CREDIT SUR LE PORTEFEUILLE ACHETE A AXA BANK BELGIUM

AXA Bank Europe SCF a acheté un portefeuille de créances hypothécaires à AXA Bank Belgium. Un processus de rechargement mensuel est prévu pour compenser l'amortissement naturel du portefeuille ainsi que les remboursements anticipés et garder cet actif constant.

Les prêts hypothécaires achetés par la société ont été choisis afin d'être conformes aux dispositions légales prévues pour un refinancement par obligations foncières. Ils ont également été sélectionnés sur base de critères financiers stricts afin de garantir au mieux la pérennité de la structure financière.

A fin décembre 2021, le portefeuille de créances cédées et originées par AXA Bank Belgium avait les caractéristiques suivantes :

Synthèse du portefeuille détenu au 31 décembre 2020	
Solde restant dû (k€)	10.202.562
Nombre de clients	77.955
Nombre de prêts	124.032
Prêt moyen par client	130.878
Taux d'intérêt moyen	1,90%
Maturité restante moyenne (en année)	16,06
Age moyen (seasoning, en année)	4,21
Quotité initiale moyenne (ILTV)	72,23%
Quotité courante moyenne (CLTV)	53,18%
Quotité couverte par une inscription hypothécaire (CLTM)	105,34%
Taux d'endettement moyen (Debt to Income, DTI)	34,87%

Sur le portefeuille décrit ci-dessus :

- 96,92% des crédits n'ont pas de retard de paiement et 99,45% des crédits ont moins de 30 jours de retard de paiement.
- 151 crédits ont actuellement plus de 90 jours de retard et/ou sont en remédiation. Ils représentent un capital restant dû de 16.739 K€ soit 0,16% du portefeuille. 89 crédits pour un capital restant dû de 7.413 K€ sont en recouvrement judiciaire soit 0,07% du portefeuille.
- De plus, 1.123 crédits pour un montant restant dû total de 122.534 K€ sont en 'forbearance'. Certains de ces crédits peuvent par ailleurs être en remédiation ou recouvrement amiable.

Le montant des provisions inscrites au bilan pour le risque de crédit est de 6.442 K€. L'impact sur les résultats de l'exercice 2021 liées aux variations de provisions et aux amortissements de crédits est un résultat positif de 429 K€.

Pour le calcul du ratio de couverture réglementaire, une pondération de 87,76% a été appliquée à ce portefeuille.

Des statistiques plus détaillées sont reprises dans les rapports trimestriels sur la qualité des actifs publiés et disponibles sur le site internet : <https://www.axabank.be/fr/a-propos-axa-banque/investor-relations-and-financial-information/covered-bonds>.

XVII. ANALYSE DU RISQUE DE CONCENTRATION

L'exposition provenant des swaps conclus entre AXA Bank Europe SCF est contractuellement couverte par une garantie en cash en cas de nécessité. L'exposition de la Société sur sa maison-mère n'est pas soumise à la réglementation relative au risque de concentration.

XVIII. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de sa séance du 24 mars 2021, le conseil d'administration a accepté

- ✓ La nomination de Monsieur Bruno CHARLIN comme directeur général délégué en remplacement de Monsieur Emmanuel RAME, démissionnaire.
- ✓ La démission de Madame Marie-Cécile PLESSIX en tant qu'administratrice ainsi que Le remplacement de Monsieur Bruno CHARLIN, en tant que représentant de AXA Banque, administrateur, par Madame Marie-Cécile PLESSIX.

L'assemblée générale ordinaire de la Société du 27 avril 2021 a décidé de renouveler le mandat de AXA S.A. pour une durée de trois ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Lors de sa séance du 31 décembre 2021, le conseil a

- ✓ Accepté la démission de AXA Banque comme administrateur
- ✓ Coopté Monsieur Philip TORTELBOOM comme administrateur en remplacement de AXA Banque
- ✓ Accepté la démission de AXA SA comme administrateur
- ✓ Coopté Monsieur Emmanuel RAME comme administrateur en remplacement de AXA SA.

Au 31 décembre 2021, la Société dispose de trois dirigeants responsables, Monsieur Philippe COLPIN, Directeur Général et membre du conseil d'administration ainsi que Messieurs Bruno CHARLIN et David STEMBERGER, Directeurs Généraux Délégués.

XIX. DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée générale mixte du 27 avril 2020 a renouvelé les délégations au Conseil d'administration pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes - à hauteur de 40.000 K€ et pour une durée de 26 mois à compter de cette date. Ces délégations n'ont pas été utilisées à ce jour et devront le cas échéant être renouvelées à l'occasion de l'assemblée générale de 2022.

XX. JETONS DE PRESENCE

Lors de l'Assemblée générale du 27 avril 2021, la résolution de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration a été adoptée.

XXI. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

AXA Bank Europe SCF est soumise à la loi Grenelle II qui requiert de publier et de faire vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales sur les thématiques définies par la loi. La gestion d'AXA Bank Europe SCF a été intégralement confiée aux services d'AXA Bank Belgium et d'AXA Banque (France). Ainsi, AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres et s'appuie sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Belgium et sur le personnel d'AXA Banque. Il n'y a pas de risques financiers liés aux effets du changement climatique sur l'entité.

AXA Bank Europe SCF ne dispose pas de locaux ni de moyens en propre. Ceci implique que les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux sont entièrement sous le contrôle du Groupe AXA et sont présentés dans son propre rapport de gestion. Aucune information n'est présente dans le rapport de gestion d'AXA Bank Europe SCF.

Les informations sociales, environnementales et sociétales pour le groupe AXA sont disponibles sur le site www.axa.com.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, en application des dispositions de l'article L.22-10-10 4^{ème} alinéa du Code de commerce, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration en sa réunion du 25 mars 2022.

CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

La Société est un établissement de crédit spécialisé disposant du statut de société de crédit foncier. Régie par les articles L.513-2 et suivants du Code monétaire et financier, elle a été constituée en août 2010, sous forme de société anonyme et a clôturé le 31 décembre 2021 son douzième exercice social.

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux termes de l'article 15 des statuts de la Société, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Au 31 décembre 2021, le conseil d'administration était composé de quatre membres personnes physiques.:

- ✓ Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, Président ;
- ✓ Monsieur Philippe COLPIN ;
- ✓ Monsieur Philip TORTELBOOM et;
- ✓ Monsieur Emmanuel RAME.

Modifications intervenues dans sa composition au cours de l'exercice 2021 :

Lors de sa séance du 24 mars 2021, le conseil d'administration a accepté

- ✓ La nomination de Monsieur Bruno CHARLIN comme directeur général délégué en remplacement de Monsieur Emmanuel RAME, démissionnaire.
- ✓ La démission de Madame Marie-Cécile PLESSIX en tant qu'administratrice
- ✓ Le remplacement de Monsieur Bruno CHARLIN, en tant que représentant de AXA Banque, administrateur, par Madame Marie-Cécile PLESSIX

L'assemblée générale ordinaire de la Société du 27 avril 2021 a décidé de renouveler le mandat de AXA S.A. pour une durée de trois ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Lors de sa séance du 31 décembre 2021, le conseil a

- ✓ Accepté la démission de AXA Banque comme administrateur
- ✓ Coopté Monsieur Philip TORTELBOOM comme administrateur en remplacement de AXA Banque
- ✓ Accepté la démission de AXA SA comme administrateur
- ✓ Coopté Monsieur Emmanuel RAME comme administrateur en remplacement de AXA SA.

Au 31 décembre 2021, la Société dispose de trois dirigeants responsables, Monsieur Philippe COLPIN, Directeur Général et membre du conseil d'administration ainsi que Messieurs Bruno CHARLIN et David STEMBERGER, Directeurs Généraux Délégués.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et peuvent être renouvelés à tout moment.

Le tableau indiquant l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux figure en annexe 1 au présent rapport.

2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a. Le conseil d'administration

Conformément à l'article 17 des statuts de la Société, le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire. Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des participants et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Cette possibilité de participation par visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication n'est normalement pas applicable pour l'arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et l'établissement du rapport sur la gestion de la Société.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante.

Conformément à l'article 18 des statuts de la Société, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent.

En outre, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

L'agrément des cessions d'actions aux tiers ainsi que les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration.

Le conseil d'administration assume les missions mises à la charge de l'organe délibérant dans le règlement n°97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Le conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission, sur les marchés réglementés ou non réglementés ou hors marché, d'obligations foncières ou d'autres instruments financiers équivalents émis sur le fondement de droits étrangers ainsi que la souscription d'emprunts (privilégiés ou non privilégiés).

Au cours de l'exercice 2021, le conseil d'administration s'est réuni à six reprises sur convocation de son Président ;

- ✓ Le 24 mars,
- ✓ Le 23 juin,
- ✓ Le 27 septembre,
- ✓ Le 27 octobre,
- ✓ Le 13 décembre et
- ✓ Le 31 décembre.

Le cabinet Cailliau Dedouit et Associés, Contrôleur Spécifique, ainsi que les cabinets PWC et Mazars, commissaires aux comptes, ont la possibilité de participer à ces réunions. Lors de ses réunions de 2021, le conseil d'administration a attaché une importance particulière aux résultats financiers de l'entreprise et à l'évolution de l'encours d'obligations foncières. Par ailleurs, il a pris connaissance du rapport annuel du contrôleur spécifique.

Délégation en matière d'augmentation de capital :

L'assemblée générale mixte du 27 avril 2020 a renouvelé les délégations conférées par l'assemblée générale du 24 avril 2018 au conseil d'administration pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes - à hauteur de 40 millions d'euros et pour une durée de 26 mois à compter du 27 avril 2020.

En annexe 2 figure le tableau indiquant l'ensemble des délégations en matière d'augmentation de capital. Ces délégations devront le cas échéant être renouvelées à l'occasion de l'assemblée générale de 2022.

Conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce :

Les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce sont relatées dans l'annexe 3 au présent rapport.

b. Comités

Le conseil d'administration est assisté de comités spécialisés.

Les dirigeants responsables sont assistés par un Comité des engagements pour la prise de décisions relatives à la gestion de l'actif et du passif de la Société et par un Comité de gestion, étant entendu que les dirigeants responsables conservent l'entière responsabilité des décisions prises.

La Charte régissant le fonctionnement du conseil d'administration et des Comités spécialisés a été mise à jour courant de l'exercice 2021. Le conseil d'administration a été régulièrement informé, durant l'exercice, des délibérations de ces Comités ainsi que de leurs décisions.

- **Comité des risques et d'audit**

Depuis le 31 décembre 2021, le Comité des Risques et d'Audit est composé de :

- ✓ Monsieur Philip TORTELBOOM, président,
- ✓ Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE et
- ✓ Monsieur Emmanuel RAME.

Activités du Comité des Risques et d'Audit durant l'exercice 2021 :

Au cours de l'exercice 2021, le Comité des Risques et d'Audit s'est réuni 2 fois et a pris connaissance des travaux du contrôle périodique, du contrôle permanent du contrôle de conformité et du contrôle de risques. Il a aussi défini un cadre annuel d'appétit aux risques.

- **Comité des comptes**

Depuis le 31 décembre 2021, le Comité des Comptes est composé de :

- ✓ Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, président
- ✓ Monsieur Philip TORTELBOOM et
- ✓ Monsieur Philippe COLPIN.

Activités du Comité des Comptes durant l'exercice 2021 :

Au cours de l'exercice 2021, le Comité des Comptes s'est réuni trois fois et a examiné les comptes annuels et le rapport annuel 2020 ainsi que les comptes semi-annuels de la Société au 30/06/2021. Il a aussi pris connaissance des résultats des travaux d'audit menés par les Commissaires aux Comptes.

- **Comité des nominations**

Depuis le 31 décembre 2021, le Comité des Nominations est composé de :

- ✓ Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, président
- ✓ Monsieur Philip TORTELBOOM et
- ✓ Monsieur Philippe COLPIN.

Activités du Comité des Nominations durant l'exercice 2021 :

Au cours de l'exercice 2021, le comité s'est réuni pour acter les nominations et les démissions dans les organes de direction et les postes clés ainsi que réaliser l'évaluation des compétences collectives.

- **Comité des rémunérations**

Depuis le 31 décembre 2021, le Comité des Rémunérations était composé de :

- ✓ Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, président
- ✓ Monsieur Philip TORTELBOOM et
- ✓ Monsieur Philippe COLPIN.

Activités du Comité des Rémunérations durant l'exercice 2021 :

Au cours de l'exercice 2021, le comité s'est réuni pour proposer les principes et règles de rémunérations des mandataires sociaux.

c. Directeur général – Directeurs généraux délégués

Le directeur général et les directeurs généraux délégués sont investis à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite toutefois de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

En plus du Directeur Général, Monsieur Philippe COLPIN, la Société dispose de deux autres dirigeants responsables, Messieurs Bruno CHARLIN et David STEMBERGER, Directeurs Généraux Délégués.

Ils sont assistés par 2 comités consultatifs :

- **Comité des engagements**

Au 31 décembre 2021, le Comité des engagements était composé de :

- Monsieur David STEMBERGER ;
- Monsieur Bruno CHARLIN ;
- Monsieur Roald GOOSSENS ;
- Monsieur Lieven GOOSSENS, qui en assure la présidence ;
- Monsieur Herbert VANLOMMEL ;
- Monsieur Philippe COLPIN.

Monsieur Justin NOLLET en assure le secrétariat.

Les travaux du Comité des engagements sont concentrés essentiellement sur :

- La surveillance du marché
- La gestion des indicateurs prudentiels et de gestion ALM.

La fréquence de réunion du Comité des engagements est au minimum trimestriel.

- **Comité de gestion**

Au 31 décembre 2021 le comité de gestion était composé de :

- Monsieur Philippe COLPIN, Président et Secrétaire ;
- Monsieur David STEMBERGER ;
- Monsieur Bruno CHARLIN ;
- Monsieur Roald GOOSSENS ;
- Monsieur Lieven GOOSSENS ;
- Monsieur Herbert VANLOMMEL.

Le comité de gestion se réunit de manière régulière et ses travaux portent essentiellement sur :

- La gestion journalière de la société y compris l'évolution des résultats financiers ;
- La gestion des différentes émissions et projets au sein de la Société.

3. LES PRINCIPES ET REGLES DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les administrateurs, le président du conseil d'administration le directeur général et les directeurs généraux délégués ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs mandats respectifs. Toutefois, le président du conseil, le directeur général ainsi que les directeurs généraux délégués ont droit, sur justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'intérêt de la Société. En outre, il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration, le président du conseil, le directeur général ainsi que les directeurs généraux délégués, s'ils cessent leurs fonctions. L'assemblée générale du 27 avril 2021 a adopté la résolution de ne pas allouer de rémunération au conseil d'administration pour l'exercice 2021.

4. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Il est précisé que la Société ne compte que deux actionnaires, AXA Bank Belgium et CrelanCo (voir ci-après), ce qui conduit naturellement à adapter au cas de la Société certaines règles classiques de gouvernance, lesquelles sont destinées avant tout aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, ce qui n'est pas le cas de la Société.

Compte tenu des caractéristiques propres de la Société, il n'est pas apparu nécessaire de se référer à un code de gouvernement d'entreprise (notamment au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008), étant précisé que la Société s'est attachée à appliquer néanmoins les principes classiques de bonne gouvernance lorsque l'application de ces derniers fait sens compte tenu des spécificités de la Société.

5. ACTIONNARIAT – PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

La Société est détenue par :

- AXA Bank Belgium (précédemment dénommée AXA Bank Europe) : 13 109 519 actions
- CrelanCo : 1 action rachetée le 31/12/2021 à AXA Banque.

Toute cession de titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société à un tiers est uniquement soumise à l'agrément préalable du conseil d'administration. En outre, chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales et il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

L'assemblée générale extraordinaire est la seule habilitée à modifier les statuts de la Société.

Les modalités de participation des actionnaires de la Société à l'assemblée générale sont prévues dans le cadre de l'article 25 des statuts, étant précisé, à toutes fins utiles, que l'intégralité des actions de la Société est inscrite sous la forme nominative (pur ou administré).

Actionnariat des salariés :

La Société n'est pas dotée de moyens humains propres. Dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture de services (renouvelée en décembre 2021), ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion (renouvelée en décembre 2017), elle s'appuie sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Belgium et sur des prestataires externes pour exécuter et contrôler ses activités.

En conséquence, il n'existe aucune participation des salariés au capital social.

ANNEXES /

Au présent rapport sont joints les documents suivants :

- ANNEXE 1** Le tableau indiquant la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux
- ANNEXE 2** Le tableau indiquant l'ensemble des délégations en matière d'augmentation de capital
- ANNEXE 3** Liste des conventions visées à l'article L.225-102-1 dernier alinéa du Code de commerce

ANNEXE 1 / TABLEAU INDIQUANT LA LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX (SUR LES TERRITOIRES FRANÇAIS ET ETRANGERS)

EMMANUEL VERCOUSTRE

Fonctions et mandats	Au sein du Groupe Crelan	Hors du Groupe Crelan
Président du Conseil d'administration et administrateur	AXA Bank Europe SCF	
Membre du conseil d'administration / Administrateur		ISDA (association) représentant d'AXA Bank Belgium : AXA Banque
Membre du comité de direction et administrateur	AXA Bank Belgium et Crelan	

PHILIP TORTELBOOM

Fonctions et mandats	Au sein du Groupe Crelan	Hors du Groupe Crelan
Administrateur	AXA Bank Europe SCF	

PHILIPPE COLPIN

Fonctions et mandats	Au sein du Groupe Crelan	Hors du Groupe Crelan
Administrateur / Directeur Général	AXA Bank Europe SCF	
Administrateur		représentant d'AXA Bank Belgium : AXA Home Loans SFH CASPR S.à.r.l.

EMMANUEL RAME

Fonctions et mandats	Au sein du Groupe Crelan	Hors du Groupe Crelan
Administrateur	AXA Bank Europe SCF	

ANNEXE 2 / TABLEAU INDIQUANT L'ENSEMBLE DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Type de délégation	Date de l'assemblée Générale	Contenu de la délégation	Plafond	Délégations en cours de validité ou utilisées
Augmentation de capital (<i>maintien du DPS</i>)	AGM 27 avril 2020	Délégation au Conseil d'administration des compétences nécessaires en vue d'augmenter le capital social de la Société immédiatement par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription.	40.000.000 euros	La délégation conférée par l'AGM du 27 avril 2020 a une durée de 26 mois.
Augmentation de capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes	AGM 27 avril 2020	Délégation au Conseil d'administration des compétences nécessaires en vue d'augmenter le capital par incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions ordinaires gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi de ces deux procédés.	40.000.000 euros	Cette délégation a été conférée pour une durée de 26 mois à compter du AGM 27 avril 2020

ANNEXE 3 / CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, SAUF LORSQU'ELLES SONT DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES, ENTRE, D'UNE PART ET SELON LE CAS, L'UN DES MEMBRES DU DIRECTOIRE OU DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, LE DIRECTEUR GENERAL, L'UN DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES, L'UN DES ADMINISTRATEURS OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10 % DE LA SOCIETE ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE DONT CETTE DERNIERE POSSEDE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL.

1- Convention de service « Service Level Agreement »

Une convention générale de service intitulée « Service Level Agreement » a été conclue en 2010 entre les sociétés AXA Banque et AXA Bank Belgium et qui a pour objet de fournir une description plus précise des tâches, responsabilités et du niveau de qualité devant être fournis par AXA Banque et/ou AXA Bank Belgium au titre des tâches qui leur sont confiées conformément à la convention de gestion et à la convention d'externalisation de services (voir points 2 et 3 ci-dessous). Cette convention a été modifiée le 8 août 2012 (après approbation par le Conseil du 20 juin 2012) puis le 10 avril 2014 (après approbation par le Conseil du 20 mars 2014).

2- Convention d'externalisation et de fourniture de services

La Société et les sociétés AXA Bank Belgium et AXA Banque ont conclu une convention d'externalisation et de fourniture de services le 23 septembre 2010. Cette convention a été revue en novembre 2017. Elle a pour objet l'accomplissement au profit de la Société de certaines tâches relatives aux fonctions support de ses activités, en particulier les services de secrétariat juridique et fiscal, de la préparation du reporting réglementaire, de la comptabilité et du contrôle des risques. L'exécution de cette convention s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

La Société a conclu une nouvelle convention d'externalisation et de services avec AXA Bank Belgium. Cette convention, signée en décembre 2021, a pris effet au 01.01.2022.

De même, la Société a adhéré au Master Services Agreement entre AXA SA et AXA Bank Belgium signé le 31 décembre 2021. Dans la partie relative aux Transitional Services Agreements, les services rendus par AXA Banque pour compte de la Société ainsi que les conditions de ceux-ci font partie de ce document.

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021

I. BILAN

1. ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, Banques Centrales	99 783	51
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	324 802	410 681
<i>A vue</i>	224 826	160 731
<i>A terme</i>	99 976	249 949
Créances sur la clientèle	10 215 116	9 602 890
<i>Créances commerciales</i>		
<i>Autres concours à la clientèle</i>	10 212 719	9 599 210
<i>Valeurs non imputées</i>	2 397	3 680
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Prêts Subordonnés		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations incorporelles		12
Immobilisations corporelles		
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Comptes de négociation et de règlement		
Autres actifs	1 123	759
Comptes de régularisation	93 335	95 441
Total de l'Actif	10 734 159	10 109 833

2. PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Banques Centrales, CCP.....		
Dettes envers les établissements de crédit	1 552 907	1 452 933
<i>A vue</i>		
<i>A terme</i>	1 552 907	1 452 933
Comptes créditeurs de la clientèle		
Autres sommes dues à la clientèle	344	557
Dettes représentées par un titre	8 770 045	8 269 341
<i>Obligations</i>	8 770 045	8 269 341
<i>Autres dettes</i>		
Autres passifs	6 453	11 482
Comptes de régularisation	30 677	27 925
Comptes de négociation et de règlement		
Provisions pour risques et charges	4 049	3 076
Dettes subordonnées	151 095	151 076
Fonds pour risques bancaires généraux		
Capitaux propres		
Capital souscrit	131 095	131 095
Primes d'émission, de fusion		
Réserves	3 818	2 931
Report à nouveau (+/-)	58 531	41 689
Résultat de l'exercice (+/-)	25 145	17 728
Résultat en Instance d'affectation (+/-)		
Total du Passif	10 734 159	10 109 833

II. HORS-BILAN

<i>Engagements donnés (en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de Garantie		
Cautions, avals et autres garanties		
Garanties d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres à recevoir		

<i>Engagements reçus (en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	1 515 830	1 376 874
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de Garantie		
Cautions, avals et autres garanties reçues d'ets de crédit		
Garanties reçues de la clientèle	11 950 779	11 128 445
Engagements sur titres		
Titres à livrer		

<i>Engagements sur instruments financiers à terme (en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Engagements sur instruments financiers à terme		
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	12 297 500	11 697 500
Opérations sur instruments de cours de change		
Opérations sur autres instruments		
Autres engagements		
Engagements donnés		
Engagements reçus		
Engagements douteux		

III. COMPTE DE RESULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	288 646	284 404
Intérêts et charges assimilées	-236 965	-242 605
Revenus des titres à revenu variable		
Commissions (produits)	438	453
Commissions (charges)	-3 036	-2 526
Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de négociation		
Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de placement et assimilées		
Autres produits d'exploitation Bancaire		
Autres charges d'exploitation bancaire	-5	-1
Produit net bancaire	49 079	39 725
Produits et charges d'exploitation	-11 988	-9 916
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immo. corporelles et incorporelles	-12	-28
Résultat brut d'exploitation	37 079	29 781
Coût du Risque	429	-5 362
Résultat d'exploitation	37 507	24 419
Gains ou Pertes sur actifs immobilisés		
Résultat courant avant d'impôt	37 507	24 419
Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices	-12 362	-6 692
Dotations/Reprises de FRBG et Provisions réglementés		
Résultat net	25 145	17 728

ANNEXES SOCIALES AU 31 DECEMBRE 2021

Liste des annexes sociales au 31 décembre 2021 :

Note 1 : Faits marquants, principes et méthodes comptables

Note 2 : Effets publics et assimilés

Note 3 : Caisses et banques centrales

Note 4 : Créances sur les établissements de crédit

Note 5 : Créances sur la clientèle

Note 5.1 : Portefeuille de créances sur la clientèle

Note 5.2 : Crédits à l'habitat ventilés par échéance (valeur nette comptable)

Note 6 : Obligations et autres titres à revenu fixe

Note 6.1 : Portefeuille titres

Note 6.2 : Ventilation des titres

Note 6.3 : Obligations et autres titres à revenu fixe ventilés par échéance (valeur nette comptable)

Note 7 : Opérations avec les parties liées

Note 7.1 : Prêts subordonnés

Note 7.2 : Parts dans les entreprises liées

Note 7.3 : Opérations avec les entreprises liées

Note 7.4 : Participations et autres titres détenus à long terme

Note 7.5 : Appartenance à un groupe

Note 8 : Immobilisations

Note 9 : Comptes de négociation, autres actifs et comptes de régularisation

Note 10 : Banques centrales, dettes envers les établissements de crédit, comptes créditeurs de la clientèle

Note 10.1 : Banques centrales

Note 10.2 : Dettes envers les établissements de crédit

Note 10.3 : Comptes créditeurs de la clientèle

Note 11 : Dettes représentées par un titre

Note 11.1 : Dettes représentées par un titre

Note 11.2 : Durée résiduelle des dettes

Note 12 : Comptes de négociations, autres passifs et comptes de régularisation

Note 13 : Provisions pour risques et charges

Note 14 : Dettes subordonnées

Note 15 : Capitaux propres

Note 15.1 : Capitaux propres

Note 15.2 : Décomposition du capital social

Note 15.3 : Variations des capitaux propres

Note 16 : Instruments financiers à terme

Note 17 : Intérêts et produits assimilés

Note 18 : Revenus des titres à revenu variable

Note 19 : Intérêts et charges assimilées

Note 20 : Commissions

Note 21 : Gains ou pertes

Note 21.1 : Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation

Note 21.2 : Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilés

Note 22 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Note 23 : Charges générales d'exploitation

Note 24 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles

Note 25 : Honoraires des commissaires aux comptes

Note 26 : Coût du risque

Note 27 : Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Note 28 : Résultat exceptionnel

Note 29 : Impôts sur les bénéfices

Note 30 : Tableaux de flux de trésorerie

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les sociétés de crédit foncier sont des établissements de crédit, agréés en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Les comptes individuels d'AXA Bank Europe SCF sont présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La Société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après :

- Opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société ;
- Opérations de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt ;
- Et toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

Faits marquants

Néant.

Éléments de l'actif

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle :

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit ou assimilés, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de

l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils présentent un risque de non-recouvrement. Ces prêts font l'objet de dépréciations en intérêts et capital, après prise en compte des garanties reçues.

La classification en douteuse d'une créance entraîne celle de l'ensemble des encours et engagements relatifs à ce débiteur dans cette même catégorie.

Lorsque toutes les voies de recours par voies judiciaires et/ou amiable ont été épuisées et confirment ainsi le caractère irrécouvrable d'une créance, cette dernière fait l'objet d'un enregistrement en perte.

Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines. Les intérêts sur créances douteuses ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur encaissement.

Les garanties reçues au titre de crédits accordés sont enregistrées et évaluées en comptabilité à la date d'enregistrement du contrat de crédit.

Crédits restructurés :

Conformément à l'article 2221-5 de l'ANC 2014-07 et par suite des restructurations de contrats intervenus dans le cadre de l'épidémie de covid-19 (reports gratuits d'échéances, capital et intérêts), la SCF a calculé une décote à appliquer sur les contrats des clients vulnérables égale à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Cette décote est enregistrée à l'actif en diminution de la valeur comptable des crédits et est amortie sur la durée des reports d'échéances.

Provisionnement des encours de la clientèle :

Les créances affectées dans la catégorie « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation soit à dire d'expert soit sur base d'un modèle statistique en ce qui concerne les prêts et créances sur la clientèle. Les

créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

A compter du 1er janvier 2020, les modalités d'évaluation des encours non douteux présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont alignées avec celles de la norme IFRS 9 en strate 2 (S2) retenue pour les comptes consolidés d'AXA Bank Belgium.

Ce risque de crédit portant sur les encours sains dégradés est évalué sur la base des pertes de crédit attendues sur leurs durées de vie résiduelles.

Au bilan, ce risque de crédit est comptabilisé sous forme de provision au passif.

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement, selon le mode linéaire, d'une durée de 5 ans pour les frais d'établissement et d'une durée de 1 an pour les logiciels et licences.

Comptes de régularisation :

Les primes d'émission, les primes de remboursement des obligations foncières ont un caractère de complément de rémunération et sont amorties selon la méthode du TIE (taux d'intérêt effectif) sur la durée de vie des titres concernés. Les frais liés à l'émission sont amortis suivant la même méthode.

Remarque : si la prime d'émission est supérieure à 10 % du montant de l'émission, fiscalement c'est un amortissement actuariel qui est requis et comptablement, il est admis de pouvoir amortir la prime suivant le même principe.

Le net des produits à recevoir et des charges à payer sur swap est aussi comptabilisé en comptes de régularisation.

Eléments du passif

Dettes envers les établissements de crédit :

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Dettes représentées par un titre :

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support. Pour financer son activité, AXA Bank Europe SCF a émis des obligations foncières. Les obligations foncières émises ont fait l'objet d'une notation par l'agence de notation Moody's. Les émissions sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Instruments financiers à terme de taux :

AXA Bank Europe SCF détient à l'actif un portefeuille de prêts immobiliers auprès d'AXA Bank Belgium.

Relativement à ces créances, AXA Bank Europe SCF perçoit un taux fixe ou variable basé sur l'OLO (Obligation linéaire, bonds émis par l'état belge). AXA Bank SCF couvre les variations de taux d'intérêt liées à ce portefeuille de créances par des contrats de swaps dits 'Yield Maintenance Swaps'. Dans le cadre de ces contrats, ABE SCF paye mensuellement les intérêts et autres revenus provenant de ce portefeuille en échange d'un taux variable indexé sur l'indice Euribor 3 mois assorti d'une marge définie au contrat.

Au passif, ABE SCF émet des obligations foncières, « *covered bonds* » qui :

- d'une part, servent un taux fixe et sont alors couvertes par des contrats de swaps de taux d'intérêt dans lequel AXA Bank Europe SCF reçoit du taux fixe et verse un taux variable de type Euribor 3 mois plus une marge fixe. Le notionnel du contrat de swap pour une série d'obligations foncières déterminée sera égal au notionnel de cette série d'obligations foncières jusqu'à leur maturité. Comptablement, ces swaps de taux sont des Dérivés de couverture.

- d'autre part, servent un taux variable de type Euribor 3 mois plus une marge fixe.

Impôts sur les Sociétés :

En France, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 millions d'euros, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 28%, les plus-values à long terme (hors plus-values sur les sociétés à prépondérance immobilière) sont exonérées depuis le 1er janvier 2007. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 28%, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3% a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000. AXA Bank Europe SCF a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune de ces périodes.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

AXA Bank Europe SCF est intégrée fiscalement dans le groupe d'intégration fiscal de sa mère AXA.

Engagements sociaux :

AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres. Dans le cadre d'une convention

d'externalisation et de fourniture de services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion, AXA Bank Europe SCF s'appuie, sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Europe et sur le personnel d'AXA Banque.

Evènements postérieurs à la clôture

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a déclenché des sanctions internationales supplémentaires contre certaines personnes physiques et morales russes. Ces sanctions n'ont pas d'impact sur les comptes 2021 d'AXA Banque Europe SCF. Ce conflit aura un impact sur l'inflation et pourrait avoir indirectement un impact sur le taux de défaut du portefeuille des crédits immobiliers. A ce jour, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer les conséquences de ce conflit sur l'activité 2022.

NOTE 2 : EFFETS PUBLICS ET ASSIMILES

Néant.

NOTE 3 : CAISSES ET BANQUES CENTRALES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Caisse		
Banque de France	99 783	51
Total	99 783	51

NOTE 4 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
A vue	224 826	160 731
Comptes ordinaires Débiteurs	224 826	160 731
Créances rattachées		
A terme	99 976	249 949
Prêts JJ		
Comptes et prêts	100 000	250 000
Titres reçus en pension livrée		
Dettes rattachées sur titres reçus en PL		
Créances rattachées	25	51
Total	324 802	410 681

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE**NOTE 5.1 : PORTEFEUILLE DE CREANCES SUR LA CLIENTELE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Crédits à l'habitat	10 205 213	9 593 296
Prêts immobiliers	10 193 067	9 581 813
Créances rattachées sur prêts immobiliers	12 146	11 484
Créances douteuses	7 506	5 913
Créances douteuses sur Prêts hypothécaires	9 900	9 999
Provisions sur créances douteuses sur Prêts hypothécaires	-2 393	-4 086
Créances rattachées sur créances douteuses		
Valeurs non imputées	2 397	3 680
Autres sommes dues	2 397	3 680
Total	10 215 116	9 602 890

NOTE 5.2 : CREDITS A L'HABITAT VENTILES PAR ECHEANCE

(En milliers d'euros)	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Créances rattachées	31/12/2021	31/12/2020
Crédits à l'habitat	177 633	521 925	2 694 467	6 799 042	12 146	10 205 213	9 593 296
Total crédits à l'habitat	177 633	521 925	2 694 467	6 799 042	12 146	10 205 213	9 593 296

NOTE 6 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

Néant.

NOTE 7 : OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES**NOTE 7.1 : PRETS SUBORDONNES**

Néant.

NOTE 7.2 : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

Néant.

NOTE 7.3 : OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES**BILAN**

(En milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	31/12/2021
CREANCES			
Caisse, Banques Centrales		99 783	99 783
Créances sur les établissements de crédit	324 802		324 802
<i>A vue</i>	224 826		224 826
<i>A terme</i>	99 976		99 976
Créances sur la clientèle		10 215 116	10 215 116
Billet à ordre			
Total des emplois	324 802	10 314 899	10 639 701
DETTES			
Dettes sur les établissements de crédit	1 552 907		1 552 907
<i>A vue</i>			
<i>A terme</i>	1 552 907		1 552 907
Dettes sur la clientèle	344		344
Dettes représentées par un titre	3 250 000	5 520 045	8 770 045
Dettes subordonnées	151 095		151 095
Total des ressources	4 954 346	5 520 045	10 474 392

HORS-BILAN

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagement de financement			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Engagement de garantie			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Engagement sur titres			
Total des engagements donnés			
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagement de financement			
Reçus d'établissements de crédit	1 515 830		1 515 830
Reçus de la clientèle	1 515 830		1 515 830
Engagement de garantie			
Reçus d'établissements de crédit	11 950 779		11 950 779
Reçus de la clientèle	11 950 779		11 950 779
Engagement sur titres			
Total des engagement reçus			
	13 466 609		13 466 609
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME			
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	12 297 500		12 297 500
Total engagements sur instruments financiers à terme			
	12 297 500		12 297 500

Axa Bank Europe SCF n'a conclu aucune transaction significative avec des parties liées à des conditions anormales de marché pour l'exercice arrêté au 31/12/2021.

NOTE 7.4 : PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Néant.

NOTE 7.5 : APPARTENANCE A UN GROUPE

	Nom	Siège	SIREN	Site
Entreprise qui établit les états financiers consolidés de l'ensemble d'entreprises le plus grand dont AXA Bank Europe SCF fait partie en tant que filiale	AXA SA	25, avenue Matignon, 75008 Paris France	572 093 920	https://www.axa.com/fr/investisseurs/rapports-annuels-et-semestriels
Entreprise qui établit les états financiers consolidés de l'ensemble d'entreprises le plus petit dont AXA Bank Europe SCF fait partie en tant que filiale	AXA Bank Belgium	Place du Trône, 11000 Bruxelles	-	https://www.axabank.be/fr/a-propos-axa-banque/investor-relations-and-financial-information/financial-publications

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/20	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Transfert	Valeur brute au 31/12/2021	Amortissements et dépréciations	Valeur nette au 31/12/21	Valeur nette au 31/12/20
Immobilisations incorporelles	449				449	449		12
Immobilisations corporelles								
Total de l'actif immobilisé	449				449	449		12

NOTE 9 : COMPTES DE NEGOCIATION, AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes de négociation		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit		
Comptes des règlement relatifs aux opérations sur titres ouvert chez les sociétés de Bourse		
Autres actifs	1 123	759
Dépôt de garantie versés pour le compte propre		
Autres débiteurs divers	1 123	759
Créances rattachées		
Comptes de régularisation actif	93 335	95 441
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme		
Comptes d'ajustement hors bilan sur titres de transaction		
Pertes à étaler		
Charges constatées d'avance		
Charges à répartir	7 921	9 567
Autres Produits à recevoir		
Produits à recevoir sur swap	85 415	85 874
Comptes de régularisation divers		
Total	94 458	96 200

NOTE 10 : BANQUES CENTRALES, DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT, COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**NOTE 10.1 : BANQUES CENTRALES**

Néant.

NOTE 10.2 : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
A vue		
Comptes ordinaires Crédeurs		
Dettes rattachées		
Emprunts JJ		
A terme	1 552 907	1 452 933
Comptes et emprunts	1 547 500	1 447 500
Dettes rattachées	5 407	5 433
Autres sommes dues		
Total	1 552 907	1 452 933

NOTE 10.3 : COMPTES CREDITEURS A LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs non imputées	344	557
Autres sommes dues à la clientèle	344	557
Total	344	557

NOTE 11 : DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE**NOTE 11.1 : DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE**

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Obligations foncières	8 770 045	8 269 341
Obligations	8 750 000	8 250 000
Dettes rattachées	20 045	19 341
Autres dettes		
Opérations sur titres		
Total	8 770 045	8 269 341

NOTE 11.2 : DUREE RESIDUELLE DES DETTES

(En milliers d'euros)	Échéance < 3 mois	Échéance entre 3 mois et 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance > 5 ans	Dettes rattachées	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts Obligataires							
Covered bonds		1 000 000	2 500 000	5 250 000	20 045	8 770 045	6 270 874
Autres dettes représentées par un titre							
Opérations sur titres							
Total		1 000 000	2 500 000	5 250 000	20 045	8 770 045	6 270 874

NOTE 12 : COMPTES DE NEGOCIATIONS, AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes de négociation		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit		
Comptes des règlement relatifs aux opérations sur titres ouvert chez les sociétés de Bourse		
Autres passifs	6 453	11 482
Primes sur instruments conditionnels vendus		
Dettes sur titres de transaction empruntés		
Dettes rattachées sur les intérêts de prêts et emprunts		
Fournisseurs	75	8 854
Dettes sociales & fiscales	350	480
Impôts sur les sociétés	6 029	2 147
Autres dépôts de garantie reçus		
Autres créditeurs		
Comptes de régularisation passif	30 677	27 925
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme		
Comptes d'ajustement sur autres éléments de hors bilan		
Gains à étaler	18 113	17 518
Produits constatés d'avance		
Charges à payer divers	533	464
Charges à payer dettes fiscales	286	260
Charges à payer swap	11 745	9 684
Autres comptes de régularisation		
Total	37 129	39 407

NOTE 13 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(En milliers d'euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Transfert	31/12/2021
Risques sur la clientèle	3 076	973			4 049
Total	3 076	973			4 049

NOTE 14 : DETTES SUBORDONNEES

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
A durée déterminée		
A durée indéterminée	150 000	150 000
Dettes rattachées	1 095	1 076
Total	151 095	151 076

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES**NOTE 15.1 : CAPITAUX PROPRES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	131 095	131 095
Prime d'émission		
Réserve légale	3 818	2 931
Autres réserves		
Report à nouveau	58 531	41 689
Résultat de l'exercice	25 145	17 728
Résultat en instance d'approbation		
Total	218 589	193 444

NOTE 15.2 : DECOMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	131 095	131 095
Nombres d'actions :		
- totalement libérées	13 109 520	13 109 520
- non libérées		
Valeur nominale de l'action en euros	10	10

NOTE 15.3 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
A l'ouverture	131 095		2 931		41 689	17 728	193 444
Dividendes versés au cours de l'exercice							
Augmentation de capital							
Affectation du résultat de l'exercice antérieur			886		16 841	17 728	
Autres mouvements							
Résultat de l'exercice						25 145	25 145
A la clôture	131 095		3 818		58 531	25 145	218 589

NOTE 16 : INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Etablissements de crédit OCDE

(En milliers d'euros)	Montant notionnel gré à gré	Juste valeur	Créances rattachées
Swaps taux d'intérêt macro-couverture	2 000 000	27 566	7 643
Swaps taux yield	10 297 500		5 672
Total opérations fermes	12 297 500	27 566	13 315

Montant notionnel gré à gré selon durée résiduelle

(En milliers d'euros)	< À 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps taux d'intérêt macro-couverture	1 000 000	750 000	250 000
Swaps taux yield	1 170 000	2 940 000	6 187 500
Total opérations fermes	2 170 000	3 690 000	6 437 500

NOTE 17 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec les établissements de crédit	91 347	103 638
Comptes ordinaires débiteurs		
Comptes et prêts à terme	236	
Produits divers d'intérêts	91 583	103 638
Swap micro-couverture		
Prêts subordonnés à terme		
Opérations avec la clientèle	197 299	181 385
Intérêts sur les comptes courants		
Intérêts sur crédits à l'habitat	197 299	181 385
Opérations sur titres		
Obligations et autres titres à revenu fixe		619
Titres de placement		
Titres d'investissement		619
Produits sur dettes constituées par des titres		
Autres produits sur dettes const. par des titres		
Total	288 646	284 404

NOTE 18 : REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

Néant.

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec les établissements de crédit	-207 007	-191 424
Comptes ordinaires créditeurs	-1 403	-590
Comptes et emprunts à terme	-9 244	-8 162
Charges diverses d'intérêts	-191 322	-178 437
Pensions livrées		
Emprunts subordonnés	-5 038	-4 235
Commissions		
Opérations avec la clientèle		
Intérêts sur les comptes courants		
Intérêts sur prêts et emprunts à terme		
Opérations sur titres		
Obligations et autres titres à revenu fixe	-29 958	-51 181
Titres de placement		
Titres d'investissement		
Charges sur dettes constituées par des titres	-27 630	-46 828
Autres charges sur dettes const. par des titres	-2 329	-4 353
Commissions		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges sur engagements de financement		
Total	-236 965	-242 605

NOTE 20 : COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Produits de commission	438	453
Commissions	438	453
Charges de commission	-3 036	-2 526
Commissions de réservation ligne de crédit	-3 032	-2 524
Commissions Royal Street		
Commissions interbancaires	-3	-3
Commissions titres/cash nantis		
Commissions nettes	-2 598	-2 073

NOTE 21 : GAINS OU PERTES**NOTE 21.1 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION**

Néant.

NOTE 21.2 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILEES

Néant.

NOTE 22 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres produits d'exploitation bancaire		
Produits divers d'exploitation bancaire		
Autres charges d'exploitation bancaire	-5	-1
Charges diverses d'exploitation bancaire	-5	-1
Total	-5	-1

NOTE 23 : PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts et taxes	-2 357	-1 844
Contribution sociale de Solidarité des sociétés (C3S)	-286	-302
Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	-293	-260
Fonds de résolution unique FRU	-1 779	-1 283
Services extérieurs	-9 760	-8 198
Autres services extérieurs	-9 760	-8 198
Autres charges ou produits d'exploitation	129	126
Total	-11 988	-9 916

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Immobilisations corporelles		
Dotations aux amortissements et aux provisions	-12	-28
Immobilisations incorporelles	-12	-28
Total	-12	-28

NOTE 25 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(En milliers d'euros)	PWC		MAZARS	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Audit				
Commissariat aux comptes, certification	25	25	25	25
Services autres que Certification des Comptes (*)	18	15	2	30
Total	25	25	25	55

(*) Les prestations réalisées couvrent les SACC fournis à la demande de l'entité, correspondant aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché d'AXA Bank Europe SCF et sur l'inclusion du résultat de l'exercice au ratio CET1

NOTE 26 : COUT DU RISQUE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-1 516	-3 466
Reprises aux provisions pour créances douteuses	3 208	1 256
Pertes couvertes par des provisions		
Pertes non couvertes par des provisions	-291	-76
Récupération sur créances amorties		
Dotations aux dépréciations des titres		
Reprises aux dépréciations des titres		
Dotations aux provisions pour risques et charges	-2 222	-3 076
Reprises aux provisions pour risques et charges	1 249	
Total	429	-5 362

NOTE 27 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

Néant.

NOTE 28 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Néant.

NOTE 29 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

<i>(En euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Impôts	-12 362	-6 692
Total	-12 362	-6 692

NOTE 30 : TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE

Tableau de flux de trésorerie		
	31/12/2020	31/12/2021
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat courant avant Impôts	24 419 471,29	37 507 426,97
Dotations nettes aux amortissements	28 051,08	11 573,03
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Dotations / (Reprises) nettes des provisions sur placements et actifs corporels	2 209 837,81	-1 692 425,22
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	0,00	0,00
Dotations / (Reprises) nettes des autres provisions	3 076 002,87	972 936,92
Résultat des entreprises consolidées par mise en équivalence	0,00	0,00
Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt mais sans impact sur les flux de trésorerie	5 313 891,76	-707 915,27
Plus ou moins values nettes réalisées	0,00	0,00
Charges liées aux dettes de financement	4 267 166,66	5 037 729,16
Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt pour reclassement en tant qu'opération d'investissement ou de financement	4 267 166,66	5 037 729,16
Dividendes comptabilisés en résultat sur l'exercice	0,00	0,00
Revenus financiers comptabilisés en résultat sur l'exercice	-284 857 417,48	-289 080 474,08
Charges financières comptabilisées en résultat sur l'exercice	240 346 661,50	234 967 757,01
Réintégration / Déduction des montants comptabilisés sur une base accrétive et devant être pris en compte sur la base des flux de trésorerie	-44 510 755,98	-54 112 717,07
Dividendes et acomptes sur dividendes encaissés	0,00	0,00
Revenus financiers encaissés	233 741 143,38	291 075 467,73
Charge d'intérêts payés (hors intérêts sur la dette de financement, dettes à durée indéterminée, appels de marges et autres dettes)	-236 730 147,46	-234 418 532,00
Variation nette des activités opérationnelles bancaires	-41 154 713,93	140 795 819,89
Variation des créances et dettes courantes	0,00	0,00
Impact sur la trésorerie relatif aux autres actifs et passifs	13 763 581,10	-7 945 328,31
Impôts décaissés	-6 927 568,00	-8 644 181,00
Autres transactions relatives aux opérations courantes avec impact sur la trésorerie et autres ajustements de transactions sans impact sur la trésorerie	75 718,11	290 895,57
Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles non inclus dans le résultat courant avant impôt	-37 231 986,80	181 154 141,88
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-47 742 213,07	168 878 665,67
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux achats et émissions de placements	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux acquisition et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux dettes et créances collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés	0,00	0,00
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	0,00	0,00
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Emissions d'instruments de capital	25 000 000,00	0,00
Remboursements d'instruments de capital	0,00	0,00
Opérations sur titres d'autocontrôle	0,00	0,00
Dividendes payés	0,00	0,00
Intérêts payés sur dettes subordonnées à durée indéterminée	0,00	0,00
Gains et pertes de contrôle	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires	25 000 000,00	0,00
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières	0,00	0,00
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	0,00	0,00
Intérêts payés sur dettes de financement	-4 085 736,11	-5 051 148,60
Impact net des dérivés relatifs aux dettes de financement	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	-4 085 736,11	-5 051 148,60
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	20 914 263,89	-5 051 148,60
Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités	0,00	0,00
Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités	0,00	0,00
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 1er Janvier	187 609 888,92	160 781 939,74
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-47 742 213,07	168 878 665,67
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	0,00	-0,10
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	20 914 263,89	-5 051 148,60
Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités	0,00	0,00
Interco et comptes de liaison	0,00	0,00
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	0,00	0,00
Effet net des variations de change et des reclassements sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	0,00	0,00
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 31 décembre	160 781 939,74	324 609 456,71

DECLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 3(2)(C) DE LA LOI TRANSPARENCE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour l'année écoulée sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport d'activité figurant en page une présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour l'exercice 2021.

Fait à Paris, le 05/04/2022

Philippe Colpin
Directeur Général.
AXA BANK EUROPE SCF
Société de Crédit Foncier

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2021

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 décembre 2021)**

A l'assemblée générale
AXA BANK EUROPE SCF
203/205 rue Carnot
94120 Fontenay-Sous-Bois

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXA BANK EUROPE SCF relatifs à l'exercice clos le «CLOTURE», tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque de crédit – Evaluation des dépréciations et provisions individuelles sur encours de crédit*Risque identifié*

Dans le cadre de ses activités bancaires, AXA Bank Europe SCF est exposée au risque de crédit. A ce titre, la banque constitue, d’une part, des dépréciations individuelles sur base statistique ou à dire d’expert à l’actif de son bilan et d’autres part, des provisions collectives au passif.

Ces dépréciations et provisions constituent des estimations significatives pour l’établissement des comptes et font appel au jugement de la direction.

Les principes comptables d’évaluation des dépréciations individuelles d’une part, et des provisions collectives d’autre part, sont présentés dans la note sur les principes comptables de l’annexe aux comptes annuels.

Depuis le 1er janvier 2020, le montant estimé des dépréciations collectives pour risque de crédit sur encours sains dégradés repose sur un modèle de pertes attendues sur l’encours.

Pour l’évaluation comptable des risques de crédit, les méthodes de la banque reposent sur une classification des actifs en catégories (ou « strates ») distinctes selon l’évolution attendue, dès l’origine, du risque de crédit attaché à l’actif :

- Encours sains dégradés : regroupe les actifs sains pour lesquels une dégradation significative du risque de crédit a été observée depuis la comptabilisation initiale. Ceux-ci font l’objet d’une provision représentant l’estimation statistique des pertes attendues sur un horizon à maturité ;
- Encours douteux : regroupe les actifs pour lesquels une perte de crédit est jugée avérée. Ceux-ci font l’objet de dépréciations, estimées sur base individuelle ou statistique.

La note sur les principes comptables et les notes 5.1 et 13 font état d’un total de dépréciations au titre du risque de crédit de 6,4 M€.

Nous avons considéré l’évaluation des dépréciations et provisions individuelles ou statistiques des créances pour risque de crédit comme un point clé de l’audit en raison :

- du risque d’incidence matérielle sur les résultats de la banque;
- de la complexité de l’estimation des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut, y compris la valeur des garanties associées ;
- de la sensibilité des paramètres de calcul aux hypothèses retenues par la direction.

Notre approche d'audit

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de non-recouvrement.

Nous avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à ce dispositif.

Nous avons réalisé des entretiens avec la Direction des Risques, la Direction juridique et le Contrôle Comptable et avons procédé à des revues analytiques (notamment du coût du risque).

Pour les encours sains dégradés et les encours douteux provisionnés sur base statistique, nous avons pris connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés par les auditeurs d'AXA Bank Belgium, avec l'aide de leurs experts en risque de crédit, sur les modèles de dépréciations. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants :

- une revue critique de la documentation mise à disposition pour justifier la méthodologie utilisée,
- l'appréciation du caractère raisonnable des principaux paramètres et scénarios macroéconomiques retenus,
- le correct déversement des dépréciations dans le système d'information comptable.

Pour les encours douteux provisionnés sur base individuelle, nous avons revu les décisions prises en comités contentieux, procédé à une revue ciblée de dossiers de crédit contentieux et revu la valorisation des garanties éventuelles. Nous nous sommes assurés, au moyen de sondages sur des dossiers de crédit, de l'adéquation de la dépréciation comptabilisée eu égard aux prévisions de flux de trésorerie futurs estimés par la banque.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations réalisées et rapproché les données des risques avec les données de gestion et les données comptables.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations publiées en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires***Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AXA BANK EUROPE SCF par les statuts le 8 avril 2010.

Au 31 décembre 2021, nos cabinets étaient dans la 12^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Frank Vanhal

Pierre MASIERI